



PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR RENFORCER LA BITD EUROPÉENNE

FRANZÖSISCHE PRÄSIDENTSCHAFT
EUROPÄISCHE UNION *

FRENCH PRESIDENCY
EUROPEAN UNION *

ФРЕНСКО ПРЕДСЕДАТЕЛСТВО
ЕВРОПЕЙСКИ СЪЮЗ *

FRANSK FORMANDSKAB
EUROPÆISK UNION *

PRESIDENCIA FRANCESA
UNIÓN EUROPEA *

RANSKAN PUHEENJOHTAJUUS
EUROOPAN UNIONI *

ΓΑΛΛΙΚΗ ΠΡΟΕΔΡΙΑ
ΕΥΡΩΠΑΪΚΗ ΕΝΩΣΗ *

FRANCIA ELNÖKSÉG
EUROPÁI UNIÓ *

UĄCHTARANACH NA FRAINCE
AN TAUNTAS EORPACH *

PRESIDENZA FRANCESE
UNIONE EUROPEA *

FRANCIJAS PREZIDENTŪRA
EIROPAS SAVIENĪBA *

PRANCŪZIJOS PIRMININKAVIMAS
EUROPOS SAJUNGA *

PREZIDENZA FRANČIŽA
UNJONI EWROPEA *

FRANS VOORZITTERSCHAAP
EUROPESE UNIE *

PREZYDENCJA FRANCUSKA
UNIA EUROPEJSKA *

PRESIDENCIA FRANCESA
UNIAO EUROPEIA *

PRESEDINTIA FRANCEZĂ
UNIUNEA EUROPEANĂ *

FRANCŪZSKE PŘEDSEDNÍCTVO
EURÓPSKA ÚNIA *

FRANCOSKO PŘEDSEDSTVO
EVROPSKA UNIJA *

FRANSKA ORDFÖRANDESKAPET
EUROPEISKA UNIONEN *

FRANCOUSKÉ PŘEDSEDNICTVÍ
EVROPSKÁ UNIE *

PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR RENFORCER LA BITD EUROPÉENNE

Comme toute industrie, l'industrie de défense doit être rentable et compétitive. Elle dépend fortement des Etats qui en sont les régulateurs, mais aussi les clients et parfois les actionnaires. De leur côté, les Etats, considérant à juste titre que l'industrie de défense est un élément clé de leur posture de défense, imposent à ces entreprises des contraintes spécifiques qui visent à assurer leurs intérêts sécuritaires et la sécurité d'approvisionnement de leurs forces armées.

La manière la plus efficace et la plus crédible de desserrer ces contraintes est de placer l'industrie de la défense dans un cadre véritablement européen. Selon la Stratégie pour la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) Européenne, approuvée en mai 2007 par le comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED), « la BITD européenne devrait être plus intégrée, moins redondante et plus interdépendante ».

Cela n'implique pas de placer l'industrie européenne dans une « forteresse » mais au contraire de lui donner l'élan et la compétitivité dont elle a besoin pour jouer un rôle de premier plan sur le marché mondial.

Tel est le principe sous-jacent à l'approche suivie depuis la création de l'Agence Européenne de Défense. En 2008, on peut considérer qu'une amélioration substantielle de la confiance entre les Etats Membres et une meilleure compréhension des enjeux actuels permettraient d'aller plus avant. En conclusion de la conférence « Quelles solutions concrètes pour renforcer la BITD européenne ? » qui s'est tenue le 14 octobre dans le cadre de la Présidence Française du Conseil de l'UE et qui a été préparée par deux séminaires, la France propose aux Directeurs Nationaux d'Armement de l'UE, à l'AED et à la Commission, les actions suivantes pour donner une nouvelle impulsion à ce secteur-clé pour l'économie et la sécurité européennes.

Ces propositions devront être affinées, validées et, s'il en est décidé ainsi, mises en œuvre au travers de procédures standardisées.

AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DE LA RECHERCHE



Déclaration sur l'environnement des affaires. L'Union européenne doit rester attractive pour l'industrie de défense et doit offrir un environnement de travail favorable et motivant, tout en permettant aux Etats Membres de garder un niveau approprié de souveraineté opérationnelle au travers de l'accès à des produits et technologies de défense clés.



Développer un concept commun de sécurité d'approvisionnement. En premier lieu, un enjeu primordial pour le développement d'une industrie de la défense européenne forte est un marché plus ouvert et nivelé, qui stimule la compétitivité économique et la technologie. Aller plus loin dans cette direction nécessite une amélioration de la sécurité d'approvisionnement des forces armées dans les acquisitions transnationales européennes, pour qu'elle soit similaire à celle procurée par les acquisitions domestiques. La sécurité d'approvisionnement peut être définie comme un niveau acceptable d'assurance d'accès, sur le long terme, à des biens, services et technologies de défense permettant la livraison, la maintenance et la mise à niveau des capacités de défense, sans aucun préjudice à la souveraineté opérationnelle. La responsabilité des gouvernements est de modeler un environnement permettant de s'assurer d'un approvisionnement sûr pour les forces armées européennes. **Ainsi, il est proposé de développer au sein de l'AED un concept commun de sécurité d'approvisionnement.**



Soutenir les directives du paquet défense et les compléter. Les initiatives de la Commission européenne visant à harmoniser le cadre légal des activités d'armement sont bienvenues et devraient être approuvées prochainement. De fait, les DNA sont les utilisateurs les plus concernés et les deux directives changeront leurs pratiques. **Il est proposé que les nations développent une norme commune pour les systèmes de gestion des exportations/transferts au sein des entreprises afin de rendre le processus de certification des entreprises plus facile et plus fiable.** Le but est de stimuler l'attribution de licences générales/globales.



Soutenir (et, en quelque sorte, anticiper) la COM CE 764 (2007). La Commission est encouragée à développer sans délais de nouveaux sujets, comme cela est décrit dans la Communication 764 « stratégie pour une industrie de la défense plus forte et plus compétitive ». En particulier, **il est proposé d'aborder deux sujets importants : la sécurité de l'information et le contrôle des investissements étrangers :**

- L'établissement d'une base industrielle et technologique de défense véritablement européenne implique une augmentation substantielle des transferts transnationaux d'information. **Il y a donc un besoin urgent de simplifier les échanges d'information tout en fournissant une meilleure sécurité juridique pour protéger l'information de défense et les personnes partageant cette information.**
- Certains Etats Membres ont déjà des réglementations sur le contrôle des investissements étrangers dans l'industrie de défense, afin de préserver leurs intérêts de sécurité nationale. Construire une BITD européenne requiert de faciliter les mouvements des capitaux au sein de l'UE. Cela nécessite également de se mettre d'accord sur la façon de protéger la sécurité de tous les Etats Membres quand une capacité industrielle critique est visée par un investissement provenant d'un tiers. La CE vient de commencer une étude d'impact sur ce sujet qui devrait nous fournir une vision plus claire de la situation. **A plus court terme, il est proposé que les DNA alertent et s'informent, en liaison avec les ministères en charge du suivi de l'industrie, des opérations d'investissements étrangers qui pourraient menacer les intérêts sécuritaires des autres Etats Membres.** Ce système permettrait de commencer à travailler rapidement sur le maintien de la sécurité d'approvisionnement en cas d'investissements non-européens et de récolter ainsi une expérience qui pourrait être utile pour nourrir les travaux de la CE avec les leçons tirées.



Déclaration sur la R&T de défense. Dans les faits, la base technologique ainsi que les capacités industrielles de conception sont la conséquence directe des dépenses de R&T : les Etats sont les seuls clients et le principal investisseur dans la R&T de défense. **Il est en conséquence nécessaire d'avoir une augmentation substantielle du financement de la R&T européenne (en particulier d'allouer 2% des dépenses de défense à la R&T) comme il en a été décidé à l'AED par les ministres à l'automne dernier.**



Exiger davantage de résultats de la part des projets/programmes de R&T. « Dépenser plus » ne peut être un but en soi. Il est nécessaire d'obtenir de meilleurs résultats des investissements consentis, au travers d'une analyse concrète. La stratégie européenne de R&T de défense a été approuvée à l'AED le 10 novembre 2008 et sera un outil très important. **Il est proposé d'évaluer systématiquement la pertinence des résultats de R&T pour les programmes en préparation ou pressentis pour entrer dans une telle phase.**



Utiliser des outils de gestion et des systèmes de financement différenciés pour plus de flexibilité. Du fait de la diversité des besoins en R&T (niveaux de maturité technique variés en particulier), les Etats Membres ont besoin d'outils de gestion (plus de flexibilité dans les conditions contractuelles par exemple) et de systèmes de financement différents. A propos de financement, bien que les cadres existants (*ad hoc* type A, *ad hoc* type B et budget affecté) donnent une large flexibilité, de nouveaux « véhicules » seraient bienvenus. Le but est que chaque projet envisagé par un groupe d'Etats Membres puisse être mis en œuvre au sein de l'Agence de la manière la plus efficace possible.



Susciter une R&T guidée par les capacités. La R&T de défense est majoritairement guidée par les besoins capacitaires. **Il est recommandé que, lorsqu'une phase de préparation est décidée, celle-ci commence immédiatement après l'identification du besoin capacitaire et qu'un état des lieux technologique soit effectué pendant chaque phase de préparation :** une telle orientation par les capacités permettra de concentrer les priorités sur la recherche appliquée à court-terme.



Lever plus de fonds pour l'innovation "bottom-up". Les Ministères de la Défense ne peuvent dépenser qu'une partie limitée de leur budget sur ce type d'activité et les technologies de défense sont rarement financées par le monde civil. **Il est en conséquence proposé de développer un système de financement pertinent pour la R&T « bottom-up », c'est-à-dire quand l'industrie propose de développer une technologie**

innovante (le plus souvent à double usage). On peut voir qu'une telle approche existe déjà dans la recherche civile et qu'en conséquence, une inclusion au sein du programme-cadre de R&D (PCRD) de la Commission Européenne (CE) ferait sens. Cela pourrait être étudié pour la préparation du 8ème PCRD.



Tirer profit de la synergie avec la recherche civile. La synergie avec la recherche civile est une source majeure d'opportunités qui devrait être examinée avec attention au cours des phases de préparation. Beaucoup de technologies civiles peuvent être utilisées dans des systèmes de défense. De plus, le champ de la sécurité s'est récemment développé pour devenir une activité importante qui est très proche de l'activité de défense. **Il est proposé d'évaluer systématiquement les technologies civiles avant de décider de développer des technologies spécifiquement militaires.**

FÉDÉRER LES EFFORTS DE L'INDUSTRIE ET DES GOUVERNEMENTS POUR IMPLÉMENTER LA STRATÉGIE POUR LA BITD EUROPÉENNE



Déclaration sur la stratégie BITD européenne. Le niveau européen est désormais le plus approprié pour aborder la plupart des enjeux majeurs d'armement, et en particulier l'amélioration des capacités militaires européennes. A cet égard, l'AED est le lieu où les Etats Membres harmonisent leur stratégie capacitaire, industrielle, d'acquisition, de coopération et de R&T.



Renforcer le dialogue entre l'industrie et les Etats Membres. Il est nécessaire de mieux prendre en compte les conseils de l'industrie. **Il est donc proposé d'ouvrir un dialogue approfondi et permanent entre les Etats Membres et l'industrie, sous les auspices de l'AED.**

Ce nouveau dialogue avec l'industrie ne remplacera ni les comités directeurs de l'AED, où les Etats Membres doivent prendre des décisions, ni les associations industrielles nationales ou européennes. Ce dialogue serait purement consultatif et se tiendrait dans les formats appropriés pour aborder des sujets sectoriels aussi bien que transverses.

Ce dialogue devrait aussi aider à avoir une approche réaliste des enjeux industriels sous-jacents aux programmes : prospects exports, effets structurants comme le développement d'une « interopérabilité industrielle » européenne (harmonisation des méthodes et outils de conception), opportunités de coopération complémentaires, lacunes existantes dans la base de fournisseurs, problèmes d'approvisionnement, etc.



Faire appel à l'avis de l'industrie sur les réponses aux besoins de court et moyen termes. L'orientation capacitaire est parfois nécessaire à l'industrie pour accélérer ses activités afin de répondre aux demandes à court-terme. Il est suggéré qu'une version non-classifiée du *plan de développement des capacités* (PDC) soit établie et communiquée à tous les acteurs, en vue de faciliter l'identification de solutions rapides.



Trouver des solutions aux besoins à long terme au travers des capacités industrielles clés. Les cycles de l'armement sont très longs et il est nécessaire d'anticiper des activités complexes. Les actions à long terme sont aussi nécessaires pour trouver des solutions aux besoins futurs listés dans la *vision à long terme* (25 ans) de l'AED mais non dans les priorités du *plan de développement des capacités* (PDC). Par exemple, dans l'initiative proposée par l'Allemagne et la France sur un futur hélicoptère de transport lourd, la capacité opérationnelle n'est pas requise avant 2020. Cette approche à long terme est nécessaire pour développer ou maintenir les capacités industrielles clés dont l'UE et les Etats Membres auront besoin à long-terme. **L'évaluation des capacités clés doit donc prendre en compte les besoins à long terme.**

Certains secteurs sont largement dépendants des commandes publiques de défense car ils ne sont pas à double usage : ils sont particulièrement concernés par les cycles de programmes et ne sont généralement pas en mesure de financer la R&D de façon interne. L'industrie de défense doit s'adapter à ces cycles longs, où les phases de production suivent celles de développement, en gérant les calendriers d'acquisition et en adaptant les ressources humaines pendant les périodes de faible activité tout en protégeant leur savoir-faire pour les cycles futurs.



Attentes sur les Systèmes Aériens du Futur. Le champ des systèmes aériens du futur a été identifié comme prioritaire pour l'industrie. Les stratégies pour les besoins en hélicoptères et drones (UAV) pourraient en être le premier sujet, sous réserve de confirmation par l'enquête de l'AED. **A plus long terme, les aéronefs de combat, y compris les drones de combat (UCAV), devront être considérés.**



Fixer les résultats attendus de l'identification des capacités industrielles clés. Pour tout besoin capacitaire, les Etats Membres doivent décider s'ils développeront ou achèteront sur étagère chaque système (ou plus souvent chaque sous-système, ce qui est probablement le niveau d'analyse le plus pratique) après une évaluation financière, technique, et opérationnelle. Considérant que les Etats Membres implémentent principalement leur politique industrielle au travers des acquisitions (y compris les contrats de R&T), **il est proposé de tenir des consultations entre les Ministères de la Défense sur ces choix entre « faire et acheter » en amont des décisions nationales sur les systèmes du futur.**



Améliorer l'efficacité des programmes en coopération. Une meilleure efficacité dans la coopération sur l'armement aiderait les Etats Membres à acquérir des équipements futurs au meilleur prix. Il est important que la coopération préparée au sein de l'AED soit plus efficiente économiquement que les générations précédentes de programmes en coopération. Dans cette perspective, **il est recommandé de s'abstenir de multiplier les spécificités nationales dans les exigences techniques, de développer des centres d'excellence et de les utiliser pour allouer les parts de travail nationales en fonction des compétences industrielles.**



Promouvoir les architectures ouvertes et la normalisation. Pour les nouveaux systèmes, **il est proposé d'envisager systématiquement les architectures ouvertes et une normalisation poussée pour faciliter l'interopérabilité tout en améliorant la compétition.** De plus, le développement des activités de normalisation européenne nous permettra d'avoir une voix plus forte dans les forums plus larges sur la normalisation civile (ISO par exemple) ou militaire (OTAN).

FAVORISER L'IMPLICATION DES PME DANS LES AFFAIRES DE DÉFENSE

19

Déclaration PME. Dans tous les Etats Membres, une base solide de PME de hautes technologies est fondamentale. Elles sont complémentaires des grandes entreprises et nécessaires pour leurs compétences et pour leurs capacités d'innovation.

20

Justification d'un plan d'action PME. Une plus grande implication des PME dans les projets de défense implique de surmonter certaines difficultés. La mondialisation des marchés s'est montrée en général plus favorable aux grands acteurs qu'aux PME. Cette tendance a limité la capacité des PME à anticiper les opportunités et à faire reconnaître leur savoir-faire. De plus, les PME sont moins à même de satisfaire aux exigences des procédures administratives complexes et spécifiques utilisées dans les contrats de défense.

21

Le "small business act" de la CE. Le « small business act » de la CE qui aidera à surmonter plusieurs obstacles pour les PME en général, comme le financement ou les délais de paiement, a reçu un soutien important. **Cependant, le secteur de la défense comporte des spécificités (cycles de programme, niveau technologique, réglementation du marché, sécurité d'approvisionnement, etc.) qui nécessitent des mesures spécifiques complémentaires au « small business act ».**

22

Développer de meilleures pratiques pour les relations des Etats Membres et des maîtres d'œuvre avec les PME. Il est proposé de développer un **Guide de Bonnes Pratiques spécifiquement pour les PME de défense**. Il compléterait le Code de Bonnes Pratiques pour la chaîne d'approvisionnement de l'AED. Chaque Etat Membre, souscrivant volontairement à ce guide, serait responsable de son implémentation avec ses fournisseurs principaux. Le code inclurait une amélioration de l'information, des guichets d'aide, les relations entre les grands maîtres d'œuvre et les PME pour faciliter l'accès au marché de la sous-traitance, une amélioration de l'accès direct aux marchés publics, et ainsi de suite.



Etablir un portail dédié aux PME sur le site Internet de l'AED. Il est proposé de fournir aux PME un portail qui les aiderait à accéder à l'information, en particulier :

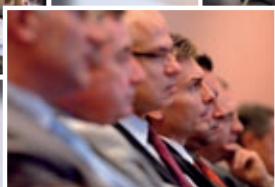
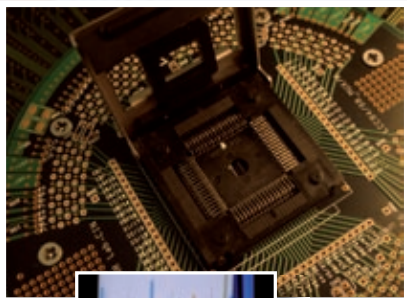
- une plateforme d'échanges pour susciter les partenariats, en particulier entre les PME et les grandes entreprises
- les différentes réglementations, avec une traduction en anglais si possible, en complément à ce qui a été développé pour le « electronic bulletin board » de l'AED
- des liens vers les ressources Internet existantes, gouvernementales et industrielles, donnant accès à :
 - des informations sur les programmes actuels et futurs,
 - des informations sur les projets de R&T de l'AED ou des Etats Membres...

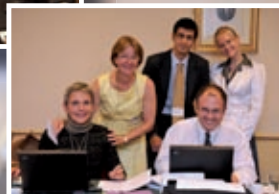


Faciliter l'information directe. Il est proposé d'établir un point focal PME au sein de la direction I&M de l'AED et un réseau de points de contact dans chaque Etat Membre, et éventuellement dans chaque association industrielle de défense nationale. Ceci est un élément-clé pour aider les PME recherchant des partenaires et pour avoir un accès plus facile aux marchés de défense puisque les technologies de l'information ne peuvent complètement remplacer les contacts humains. De plus, des points de contact nationaux (qui peuvent s'appuyer sur des points de contacts locaux, organisés au niveau national) sont nécessaires pour diffuser les meilleurs pratiques. Enfin, les PoCs constitueraient une communauté à même de conseiller l'AED sur la coordination des politiques ayant trait aux PME.



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE







CONCRETE PROPOSALS TO STRENGTHEN THE EUROPEAN DTIB

- FRANZÖSISCHE PRÄSIDENTSCHAFT
EUROPÄISCHE UNION *
- FRENCH PRESIDENCY
EUROPEAN UNION *
- ФРЕНСКО ПРЕДСЕДАТЕЛСТВО
ЕВРОПЕЙСКИ СЪЮЗ *
- FRANSK FORMANDSKAB
EUROPÆISK UNION *
- PRESIDENCIA FRANCESA
UNIÓN EUROPEA *
- EESTIJUJARIIK PRANTSUSMAA
EUROOPA LIIT *
- RANSKAN PUHEENJOHTAJUUS
EUROOPAN UNIONI *
- ΓΑΛΛΙΚΗ ΠΡΟΕΔΡΙΑ
ΕΥΡΩΠΑΪΚΗ ΕΝΩΣΗ *
- FRANCIA ELNÖKSÉG
EURÓPAI UNIÓ *
- UAHTARANACH NA FRAINCE
AN TAONTAS EORPACH *
- PRESIDENZA FRANCESE
UNIONE EUROPEA *
- FRANCIJAS PREZIDENTŪRA
EIROPAS SAVIENĪBA *
- FRANCŪZIJOS PIRMININKAVIMAS
EUROPOS SAJUNGA *
- PREZIDENZA FRANČIŽA
UNJONI EWROPEA *
- FRANS VOORZITTERSCHAP
EUROPESE UNIE *
- PREZYDENCJA FRANCUSKA
UNIA EUROPEJSKA *
- PRESIDENCIA FRANCESA
UNIAO EUROPEIA *
- PRESEDINTIA FRANCEZĂ
UNIUNEA EUROPEANĂ *
- FRANCŪZSKE PŘEDSEDNĪCTVO
EURÓPSKA ÚNIA *
- FRANCOSKO PŘEDSEDSTVO
EVROPSKA UNIJA *
- FRANSKA ORDFÖRANDESKAPET
EUROPEISKA UNIONEN *
- FRANCOUZSKÉ PŘEDSĚDNICTVÍ
EVROPSKA UNIE *

CONCRETE PROPOSALS TO STRENGTHEN THE EUROPEAN DTIB

Like any industry, defence industry has to be profitable and competitive. But it heavily depends on States that are their regulators, customers and sometimes shareholders. Meanwhile, States, rightfully considering that defence industry is a major element of their defence posture, impose specific constraints to defence companies aiming at ensuring their security interest and their armed forces' security of supply.

The most efficient and credible way to loosen these constraints is to place industry in a truly European framework. According to the Strategy for the European Defence Technological and Industrial Base, approved in May 2007 at the EDA steering board, "the European DTIB should be more integrated, less duplicative and more interdependent."

This does not imply placing the European industry inside a "fortress" but on the contrary giving it the momentum and the competitiveness it needs to play a leading role in the global market.

This is the principle underpinning the approach followed since the creation of the European Defence Agency. In 2008, one can consider that a substantial improvement in the confidence between Member States and a better understanding of pending issues would allow going further. As a conclusion of the conference "Which concrete solutions to strengthen the European DTIB?" held on the 14th of October in the frame of the French presidency of the EU Council and prepared by two working seminars, France is proposing to all EU National Armament Directors (NADs), to EDA and to the Commission, the following actions to give a new momentum to this key sector for the European economy as well as for the European security.

These proposals will have to be further refined, validated and, if so decided, implemented through the standard procedures.

IMPROVING THE ARMAMENT BUSINESS AND RESEARCH ENVIRONMENT



Statement on the business environment. The European Union has to remain an attractive place for defence industry and to offer a challenging and favourable working environment while allowing Member States to keep an appropriate level of operational sovereignty through access to key defence products and technologies.



To develop a common concept of security of supply. First, a major stake of the development of a strong European defence industry is a more open and levelled European market fostering competitiveness through economy and technology. Going further in this direction implies an improvement of the security of supply for armed forces in trans-national European procurement to make it similar to the one provided through national procurement. Security of supply can be defined as an acceptable level of assurance to access in the long term to defence goods, services and technologies allowing the delivery, maintenance and upgrade of defence capabilities, without any prejudice to operational sovereignty. The government's responsibility is to shape an environment that helps secure supplies of the European armed forces. **Thus, it is proposed to develop within EDA a common concept of security of supply.**



To support the defence package directives and complement them. The European Commission's initiatives aiming at harmonising the legal framework of the armament business are welcome and should be approved soon. As a matter of fact, NADs are the most concerned users and the two directives will change their practices. **It is proposed that nations develop a common standard for export / transfer management systems within companies in order to make the company certification process easier and more reliable. The aim is to foster the granting of general / global licences.**



To support (and somehow anticipate) EC COM 764 (2007). The Commission is encouraged to develop with no delay new topics, as described in Communication 764

“strategy for a stronger and more competitive defence industry”. In particular, it is proposed to address two important topics: security of information and foreign investment control:

- The establishment of a truly European defence technological and industrial base implies a substantial increase on trans-national transfers of information. There is thus an urgent need to simplify information transfers while giving a better legal security for the protection of defence information and of the people sharing this information.

- Some Member States already have regulations for the control of foreign investments in defence industry in order to preserve their national security interests. Building a European DTIB requires easing the flow of capital within the EU. It also requires agreeing on the way to protect the security of all Member States when a critical industrial capacity is targeted by a third party’s investment. The EC has just started an impact study on this topic that should provide us with a clearer view of the situation. On a shorter term, it is proposed that NADs alert and inform each other, in relation with ministries in charge of industry monitoring, on foreign investment operations that could damage the security interests of the other Member States. This scheme would allow starting working quickly on maintaining the security of supply in case of non-European investments and so to gather experience which could be useful to feed the EC works with lessons learned.



Statement on Defence R&T. As a matter of fact, the technological base as well as industrial design capabilities are the direct consequence of R&T spending: States are the only customers and the main investor in defence R&T. It is therefore necessary to have a substantial increase in the European R&T funding (in particular, to allocate 2% of the defence spending on R&T) as it was agreed by EDA ministers last autumn.



To demand better outputs from R&T projects / programmes. “Spend more” cannot be a goal in itself. There is a need to obtain better outputs from the investment made, through a concrete analysis. The European defence R&T strategy prepared within Agency and approved in November 2008 will be a very important tool. It is proposed to systematically evaluate the relevance of R&T outputs for programmes under preparation or considered to enter such a phase.



To use differentiated management tools and financing schemes for more flexibility.

Due to the diversity of R&T needs (in particular, various technical readiness levels), Member States need different management tools (more flexibility in contractual conditions for example) and financing schemes. About finance, **although the existing frameworks (ad hoc type A, ad hoc type B and earmarked budget) give a large flexibility, new “vehicles” would be welcome.** The goal is that each project considered by a group of Member States can be implemented within the Agency in the most efficient way.



To foster capability-oriented R&T. Defence R&T is mostly oriented by capability needs. **It is recommended that, when decided, the preparation phase starts immediately after the capability need is identified and that a technology survey is made during each preparation phase:** such capability guidance will allow focusing priorities on short term applied research.



To leverage more funds for bottom-up innovation. MoDs can only spend a limited budget on this type of activity and defence technologies are seldom financed by civilian budgets. **It is therefore proposed to develop a relevant financing scheme for bottom-up R&T, i.e. when industry proposes to develop an innovative (most often dual) technology.** One can see that such an approach already exists in civilian research and therefore an inclusion within the R&D framework programme of the EC could certainly make sense. This could be looked at for the preparation of FP8.



To take benefit from synergy with civilian research. Synergy with the civilian research is a major source of opportunities that should be examined carefully during preparation phases. Many civilian technologies can be used in defence systems. Moreover, the field of security had recently grown to become an important activity which is close to the defence activity. **It is proposed to systematically evaluate civilian technologies before deciding to develop specific military ones.**

FEDERATING GOVERNMENT AND INDUSTRY EFFORTS FOR IMPLEMENTING THE EUROPEAN DTIB STRATEGY



European DTIB strategy statement. The European level is now the most appropriate one to address most of armament major issues and in particular the improvement of the European military capabilities. In this respect, EDA is the place the Member States use to harmonise their capability, industrial, procurement, cooperation and R&T strategies.



To reinforce dialog between industry and Member states. It is necessary to better take into account advice from industry. **Therefore, it is proposed to open a thorough and permanent dialog between Members States and industry, under the auspices of EDA.**

This new dialog with industry will replace neither EDA steering boards where Member States have to take decisions nor European or national industry associations. This dialog would be purely advisory and would be held in appropriate formats to address sector-specific as well as transverse topics.

This dialog should also help having a realistic approach of industrial stakes underpinning programmes: export opportunities, structuring effects like the development of a European “industrial interoperability” (design methods and tools harmonisation), complementary cooperation opportunities, existing shortfalls in the supplier base, supply issues, etc.



To call for industry advice on answers to short and medium term needs. The capability guidance is sometimes necessary to industry to speed-up their activities to meet short term demands. **It is suggested that an unclassified version of the CDP be produced and released to all stakeholders in order to facilitate the identification of quick solutions.**



To address long term needs through key industrial capabilities. Armament cycles are very long and it is necessary to anticipate complex activities. Long term actions are also necessary to address the future needs listed in the EDA long term vision (25 years) but not in the top priorities of the CDP. For example, in the initiative proposed by Germany and France on a future heavy transport helicopter, the operational capability is not requested before 2020. This long term approach is necessary to develop or maintain the key industrial capabilities the EU and the Member States will need on the long term. **So assessment of key capabilities should take into account the long term needs.**

Some sectors are heavily dependant on public defence orders because they are not dual: they are particularly concerned by programmes cycles and are generally not able to finance R&D internally. The defence industry has to adapt to these long term cycles, where production phases follow development phases, by managing procurement calendars and adapting the human resources during low activity periods while protecting know-how for future cycles.



Future air systems expectations. The future air systems field was identified as a priority field for industry. Strategies for helicopters and UAVs needs might be the first topic, to be confirmed through the EDA survey. In a longer term, combat aircraft, includingUCAV, should need consideration.



To set expected results from the identification of key industrial capabilities. For any capability need, Member States have to decide whether they will develop or buy of the shelf each system (or more often each sub-system which is probably the most convenient level of analysis), after financial, technical and operational assessment. Considering that Member States mainly implement their industrial policy through procurement (including R&T contracts), **it is proposed to have consultations between MoDs on these “make or buy” choices upstream from national decisions on future systems.**



To improve the efficiency of cooperative programmes. Better efficiency in armament cooperation would help Member States to procure future equipment at the best

price. It is important that cooperation prepared within EDA be more economically efficient than the previous generations of cooperative programmes. In this perspective, it is recommended to refrain from multiplying national specificities in technical requirements, to develop centres of excellence and use them to allocate national work shares according to industrial competencies.



To promote open architectures and standardisation. For new systems, it is proposed to systematically consider open architecture and thorough standardisation to ease interoperability while improving competition. Moreover, the development of European standardisation activities will allow us to have a stronger voice in larger forums on civilian (ISO for instance) or military (NATO) standardisation.

FOSTERING SME INVOLVEMENT IN THE DEFENCE BUSINESS



SME Statement. In all Member States, a strong base of high technology SMEs is fundamental. They are complementary to large companies and necessary for their competencies and for their innovative capabilities.



The rationale for an SME action plan. A better involvement of SMEs in defence projects has to overcome some difficulties. Market globalisation proved generally more favourable to big players than to SMEs. This trend limited the ability of SMEs to anticipate opportunities and have their know-how recognised. Moreover, SMEs are less able to comply with complex and specific administrative procedures used in defence contracting.



The EC "Small business act". The EC "small business act" that will help solving several obstacles for SMEs in general, like funding or payment timeframe, received a strong support. However, the defence sector has some specificities (programme cycles, technological level, market regulations, security of supply, etc.) that require specific measures complementary to the Small business act.



To develop best Practices for relations of Member States and prime contractors with SMEs. It is proposed to develop a Best Practices Guidebook specifically targeting defence SMEs. It would complement the EDA Code of Best practices for the supply chain. Each Member State, voluntarily subscribing to this guidebook, would be in charge of its implementation with its main suppliers. The Guidebook would include improvement of information, help desks, relations between large prime contractors and SMEs to facilitate the access to the sub-contracting market, improvement of the direct access to public markets, and so on.



To establish a portal devoted to SMEs on the Internet EDA website. It is proposed to provide SMEs with a portal that would help them access information, including in particular:

- a match-making platform to foster partnership, in particular between SMEs and large companies,
- different regulations, with an English translation when possible, in complement to what was developed for the EDA electronic bulletin board,
- links to existing national web resources, governmental and industrial ones giving access to:
 - information on current and future programmes,
 - information on R&T projects in EDA or MS, ...



To facilitate direct information. It is proposed to establish an SMEs focal point within the EDA I&M directorate and a network of PoCs in each Member State and eventually in each national defence industry association. This is a key element to help SMEs looking for partners and having an easier access to defence markets since an IT tool cannot replace human contacts. Moreover, national points of contact (that can rely on local ones, to be organised nationally) are necessary to disseminate best practices. Besides, the PoCs would be a very efficient community to advise EDA on coordinating SME policies.